



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/231

Givrins, décembre 2020

VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu dans la forêt au « Pré-de-la-Maison »
(en haut du chemin de la Bellangère, prendre à gauche, sur le chemin du Pré-de-la-Maison)

le samedi 12 décembre, de 09h00 à 11h00.

Venez choisir votre sapin sur pied. Il vous en coûtera CHF 20.- pour un sapin coupé à la minute par un solide bûcheron du Groupement forestier « La Colline ».



Cette vente a lieu dans le plus strict respect des règles sanitaires liées au COVID-19. Le port du masque est obligatoire. Cette année, le vin chaud ne sera malheureusement pas servi.

Aux portes de l'hiver ; souvenez-vous...

DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour du triangle du cèdre au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.



En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collège « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).

Il est évident que nous mettons tout en œuvre pour assurer l'ouverture des routes et des chemins privés. Le déblaiement des cours privés peut se faire d'entente avec notre déneigeur, Marc-Olivier Lequint, contre rémunération (Tél. 079/733.98.15).

CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE

Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient !

Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. Cependant, n'ayant pas le don d'ubiquité et ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.



Piétons ; attention ! Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées. Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

RECENSEMENT DES CHIENS AU 1^{er} JANVIER 2021

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2020, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination **d'ici au 2 mars 2021** à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.

CARTES JOURNALIERES CFF - SUPPRESSION

La Municipalité informe la population que les cartes journalières CFF ne seront plus disponibles, au guichet de la commune, **dès le 1^{er} janvier 2021**.

En effet, ce service à la population n'étant plus compétitif, face notamment aux diverses offres proposées par les CFF directement, la Municipalité a décidé de ne pas renouveler ses abonnements l'année prochaine.

Il sera cependant toujours possible, pour les personnes intéressées, **d'obtenir des cartes journalières auprès des communes voisines**, dans la mesure des stocks disponibles (pour ce faire, se référer au site internet officiel des communes concernées).

L'ARBRE DE LA MUNICIPALITE

Une jolie coutume du 17^{ème} siècle qui perdure à Givrins...

Samedi 26 décembre 2020, dès 15h30, la Municipalité donne rendez-vous à toute la population devant l'Auberge communale « Au Sapin », afin de débiter le foyard qu'elle aura abattu le matin même !

Cette manifestation a lieu par tous les temps, mais elle dépend de l'évolution de la crise sanitaire et des réglementations en vigueur.



DU CHANGEMENT AU BUREAU DU CONTRÔLE DES HABITANTS...

Arrivée en début d'année pour reprendre les rênes du bureau du contrôle des habitants, **Mme Barbara Clopath** nous quitte malheureusement à la fin novembre pour relever un nouveau défi professionnel en région lausannoise.

Nous lui souhaitons bon vent dans la poursuite de ses activités et la remercions chaleureusement pour le travail accompli au cours de ces derniers mois, dans une période quelque peu mouvementée.

Ainsi, nous avons le plaisir d'accueillir sa remplaçante, en la personne de **Mme Magali Josseron**, entrée en fonction début novembre, laquelle n'arrive pas en terrain inconnu, puisqu'elle a déjà occupé les rangs de l'administration communale, de 2011 à 2013.

Mme Josseron, la Municipalité vous souhaite une « re-bienvenue » parmi nous !

CHEMIN DU CARRE ET ROUTE DES MARETTES

Nouvelle signalétique



La Municipalité vous informe qu'après la saison hivernale, le chemin du Carre et la route des Marettes passeront en zone « **bordiers autorisés** ». Une nouvelle signalétique sera mise en place, afin de marquer ce changement.

La Municipalité remercie ici d'ores et déjà la population de bien vouloir s'y référer.

ILLUMINATION DU SAPIN – ANNULATION

Dimanche 6 décembre 2020

La Municipalité a le regret de vous informer qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, la traditionnelle cérémonie d'illumination du sapin, annoncée dans la précédente édition de votre périodique, doit malheureusement être annulée.

FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES

AUBERGE « AU SAPIN »

Fermeture : Jeudi soir 24 décembre et vendredi 25 décembre 2020
Vendredi 1^{er} janvier et samedi 2 janvier 2021
Réouverture : dès le mardi 5 janvier 2021 aux horaires habituels

MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : marius@marius-patisserie.ch – Site internet : www.marius-patisserie.ch

N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !

Ouverture : Mardi 22 au samedi 26 décembre 7h00 – 16h00
Dimanche 27 décembre 7h00 – 14h00
Lundi 28 décembre **FERME**
Mardi 29 au jeudi 31 décembre 7h00 – 16h00

Fermeture : du vendredi 1^{er} au lundi 4 janvier 2021 inclus

Réouverture : dès le mardi 5 janvier 2021 aux horaires habituels



ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

Les bureaux seront fermés du mardi 22 décembre 2020 à 12h00, jusqu'au lundi 4 janvier 2021. Réouverture aux horaires habituels le mardi 5 janvier 2021.

La Municipalité siègera pour la dernière fois en 2020 le lundi 21 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2021 le lundi 11 janvier, à 19h30.

Ramassage des ordures ménagères : les lundis 21 et 28 décembre 2020, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

Déchèterie : Fermeture les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021.



*La Municipalité et ses collaborateurs
vous souhaitent pleine santé, ainsi
qu'un joyeux Noël et une très bonne
nouvelle année ; bienveillance et
solidarité seront les maîtres-mots
en 2021 !*



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins
Tél. 022/369.90.20
Courriel : greffe@givrins.ch
Site internet communal : www.givrins.ch